

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (12) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Thierry BENOIST, M. Bruno BRETAUD, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Delphine LESOURD, M. André MAULAVÉ, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

Etaient absents représentés (2) :

M. Marc LETANNEAUX pouvoir à M. Thierry BENOIST
Mme Chantal PACHET pouvoir à Mme Sylvie JAILLOUX

Etait absente excusée (1) :

Mme Sabrina MEYER

Mme Delphine LESOURD a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 20 Février 2018. En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Compte de Gestion 2017 - 037 210 016/2018 :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Compte Administratif 2017 - 037 210 017/2018 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que M. Jean-Charles CARRÉ a été désigné pour présider la séance,
Considérant que M. Didier GUILBAULT s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Charles CARRÉ pour le vote du compte administratif,
Considérant que le compte administratif 2017 présente les résultats suivants :
Considérant que le compte de gestion présente les mêmes résultats,

Solde d'exécution section de fonctionnement	+ 198 796.23
Solde d'exécution section d'investissement	- 43 829.65
SOLDE D'EXECUTION	+ 154 966.58

Le Conseil Municipal,
Sous la Présidence de M. Jean-Charles CARRÉ,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le compte administratif 2017.

3. Affectation des résultats 2017- 037 210 018/2018 :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	160 304.42
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	104 187.42
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	38 491.81
Résultat cumulé au 31/12/2017	198 796.23
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	198 796.23
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	43 829.65
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	154 966.58

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 00.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 16 Mars 2018
Le Secrétaire de séance,
Delphine LESOURD

Le Maire,
Didier GUILBAULT